

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 1
DU 26 MAI 2020**

Convocation : 20 mai 2020.

Présents : Anne-Marie MARILLER, Jean-Claude LAVESVRE, Laurence SEBASTIEN, Mathieu DUGARDIN, Séverine RAVIER, Egbert STAP, André FLETY, Marion TAUNAY-MAHMOOD, David SIMONOT, Patrice DEVELAY.

Absents : Françoise REMANDET (procuration à : Anne-Marie MARILLER).

1. Election du maire

Le bureau est composé d'un président : Mr Egbert STAP, de deux assesseurs : Mme Séverine RAVIER et Mme Marion TAUNAY-MAHMOOD
D'une secrétaire : Mme Laurence SEBASTIEN

Mme Anne-Marie MARILLER, seule candidate au poste de Maire, est élue à la majorité absolue : 11 voix. Immédiatement installée dans ses fonctions, elle est chargée de la présidence de la réunion.

2. Nombre d'Adjoints

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à deux le nombre d'adjoints au Maire.

3. Election des Adjoints

Mr Jean-Claude LAVESVRE est élu 1^{er} adjoint par 11 voix.
Mme Laurence SEBASTIEN est élu 2^{ème} adjoint par 11 voix.

4. Fixation des indemnités de fonction

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à compter du 26 mai 2020 le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints.

- Maire ; 25.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
- Adjoints : 9.9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

5. Election d'un représentant dans les structures communales

- Mr Jean-Claude LAVESVRE, Mme Anne-Marie MARILLER sont élus titulaire par 11 voix et Mr Mathieu DUGARDIN est élu suppléant par 11 voix, délégués au SIVOM de Cussy-en-Morvan – La Petite-Verrière – La celle-en-Morvan.
- Mr André FLETY, Mr Patrice DEVELAY sont élus titulaire par 11 voix et Mr Jean-Claude LAVESVRE est élu suppléant par 11 voix délégués du Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL).
- Mr Egbert STAP est élu titulaire et Mme Marion TAUNAY-MAHMOOD est élue suppléante par 11 voix, délégués du Syndicat du Parc Naturel Régional du Morvan.
- Mme Laurence SEBASTIEN est élue déléguée du CNAS par 11 voix.

6. Délégation du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de déléguer les fonctions suivantes au Maire :

- Réalisation des emprunts
- Location des biens
- Passation des contrats d'assurances
- Création des régies comptables
- Gestion des concessions au cimetière
- Acceptation des dons et legs
- Fixation des rémunérations et règlements des honoraires d'avocats, notaires, experts
- Actions en justice au nom de la commune
- Règlement des conséquences des accidents où sont impliqués des véhicules communaux
- Autorisation donnée à Mr LAVESVRE, 1^{er} Adjoint, d'exercer ces délégations en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

7. Lecture de la charte de l'élu local

La lecture de la charte a été lue par Mme Anne-Marie MARILLER. Un exemplaire a été remis à chaque conseiller municipal.

8. Questions diverses

- Mme Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal remercie Mme Carmen MIRANDA pour avoir fabriqué bénévolement des masques pour nos administrés.
- Mr STAP signale le débord et le non-respect des dépôts de déchets sur les points propretés.

Aujourd'hui plus que jamais le civisme est primordial.

Veillez à bien respecter les règles de propreté en :

- Respectant les consignes portées sur les bacs de collecte lorsque vous jetez vos déchets aux points propreté.
- Ne déposant plus tout type de déchets et plus généralement tout autre objet qu'elle que soit sa nature hors des endroits prévus.

Nous avons la chance d'avoir une déchetterie sur la commune, utilisons là.

- 1000 masques achetés par la Commune sont arrivés le 02 juin 2020 et sont distribués par tous les membres du Conseil Municipal, à raison de deux masques par personne, et ce à partir de 11 ans.

La séance est levée à 20h05.